

LOI SUR LA PHARMACIE

TR-003-2007

Enregistré auprès du registraire des règlements

2007-07-05

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA PHARMACIE, L.Nun. 2006, ch. 20—

Entrée en vigueur

En vertu de l'article 15 de la *Loi modifiant la Loi sur la pharmacie*, L.Nun. 2006, ch. 20, et de tout pouvoir habilitant, la commissaire décrète que l'alinéa 3b), l'article 4 et les articles 6 à 14 de cette loi entrent en vigueur à la date de l'enregistrement du présent texte réglementaire auprès du registraire des règlements en vertu de la *Loi sur les textes réglementaires*.

PUBLIÉ PAR
L'IMPRIMEUR DU TERRITOIRE POUR LE NUNAVUT
©2007 GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
